



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Le tabac taxe les finances publiques, taxons le tabac!

Montréal, 18 mars 2015 — La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac recommande au ministre des Finances **Carlos Leitão** une série de mesures fiscales qui pourraient contribuer à la lutte contre le tabagisme au Québec, notamment en lien avec le prochain budget. Celles-ci demandent

1. d'augmenter la taxe provinciale sur le tabac;
2. d'indexer annuellement la taxe provinciale sur le tabac;
3. d'instaurer la tarification de la vente et de la mise en marché du tabac;
4. de bonifier les budgets alloués à la lutte au tabagisme;
5. de maintenir le budget consacré à la lutte contre la contrebande.

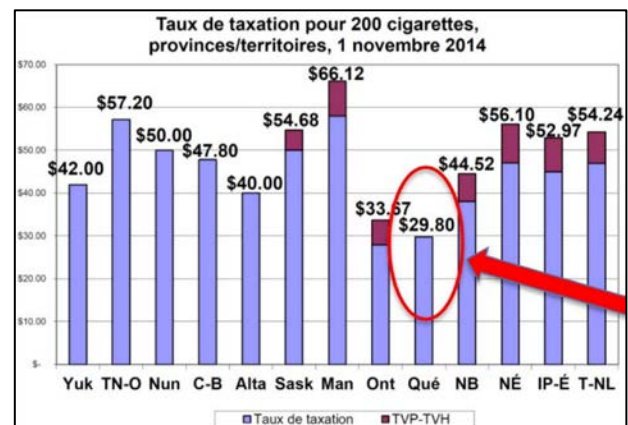
(Pour consulter les recommandations de la Coalition, voir :

http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/MEMO_15_03_17_Recommandations_MinFinances_2015.pdf

Hausse de la taxe sur le tabac

« La marge de manœuvre pour augmenter la taxe sur le tabac au Québec est énorme : nous avons les cigarettes les moins chères au Canada, à cause du niveau de taxation largement inférieur aux autres provinces et territoires, » explique **Dre Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition**. La Coalition, qui représente 470 organisations en matière de lutte contre le tabagisme, recommande une hausse minimum de 5 \$ la cartouche de 200 cigarettes, ce qui permettrait au Québec de rejoindre et très légèrement dépasser le niveau de taxation de l'Ontario, la province ayant le deuxième taux de taxation le plus bas. « Éventuellement, le Québec devrait augmenter le niveau de taxation pour atteindre le seuil minimal recommandé par l'OMS, ce qui nécessiterait une hausse de 16 \$, ou rattraper la moyenne des autres provinces canadiennes, ce qui nécessiterait une hausse de 20 \$. Des hausses pourraient bien sûr se faire en plusieurs augmentations successives. »

La Coalition estime qu'une hausse de 5 \$ engendrerait des revenus supplémentaires récurrents de l'ordre de 150 millions \$ par année pour l'État québécois, en plus de résulter en 20 000 fumeurs en moins en se basant sur un indice d'élasticité de -0,46ⁱ, soit celui qui est typiquement mesuré par diverses études économiques dont celle de la Banque mondiale.



« Il est important de souligner que c'est en 2013, après plusieurs années de stagnation, que le taux de tabagisme au Québec a enfin baissé de façon significative,ⁱⁱ » ajoute **Dre Bois**. « Bien qu'il soit nécessaire de s'assurer avec plus de recul que cette tendance se maintient, il est digne de mention que la première hausse de taxes en près de 10 ans ait été suivie d'une baisse significative, proportionnellement à ce qui était prévu par le Ministère et, ce, malgré le contexte de stagnation qui l'a précédé. »

Indexation de la taxe sur le tabac

Afin de contrer le problème de l'érosion de l'impact des taxes dans le temps en fonction de l'inflation, la **Coalition** recommande d'instaurer une politique d'indexation automatique annuelle de la taxe provinciale sur le tabac. Celle-ci pourrait prendre effet le 1^{er} janvier, qui est aussi le premier jour de la résolution la plus populaire de la nouvelle année: cesser de fumer.

La consommation de tabac est positivement corrélée avec la hausse des revenus de la population. Au **Québec**, le tabac était plus abordable en janvier 2015 qu'elle ne l'était en janvier 2004 (si l'on considère la portion du prix du tabac constituée de taxes); ainsi, afin de maintenir la valeur « réelle » de la taxe provinciale (soit celle au moment de son introduction), la **Coalition** propose que le gouvernement indexe la taxe chaque année, suivant la recommandation de l'**Organisation mondiale de la Santé**ⁱⁱⁱ ainsi que les directives d'application de sa **Convention-cadre pour la lutte antitabac**.^{iv}

La contrebande : un phénomène bien contrôlé

Il faudra s'attendre à des cris d'alarme venant de l'industrie du tabac et de certains détaillants si le gouvernement procède à une hausse de taxes : ces derniers répéteront que toute hausse de taxes « causera » de la contrebande. Or, l'expérience récente du **Québec**, de même que nombreuses études scientifiques, démontrent que les mesures de lutte contre la contrebande sont efficaces même lorsque les taxes augmentent. En effet, selon le **ministère des Finances**, les produits de contrebande représentaient un peu plus du tiers du marché en 2008; depuis 2011, cette proportion a diminué à 15 % puis 14 % depuis.^v De plus, l'**ancien ministre des Finances, Nicolas Marceau**, confirmait en janvier 2014 que la contrebande se maintenait toujours à ce niveau, malgré une hausse de taxes en novembre 2012.^{vi}

Tarifification pour la vente et la mise en marché du tabac

Il est important de souligner que ce sont les consommateurs qui paient les taxes sur le tabac, et non l'industrie du tabac. L'industrie et le réseau de vente du tabac ne sont peu ou pas mis à contribution quant au financement du système d'encadrement du commerce du tabac. D'autres juridictions à travers le **Canada** et de par le monde ont instauré des systèmes de tarifification afin de rendre les compagnies responsables d'une part des coûts d'encadrement et de programmes de lutte au tabagisme qu'elles engendrent. En ne faisant pas de même, le **Québec** se prive ainsi d'importants revenus, revenus qui pourraient servir à financer la lutte contre le tabac à un niveau plus optimal, en plus d'être une source bienvenue de revenus en général. « *Le coût de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques nécessaires à l'encadrement du tabac devrait être assumé par les commerçants qui œuvrent dans le domaine des produits mortels du tabac, et non par les citoyens ou les fumeurs qui sont eux-mêmes victimes d'une dépendance délibérément orchestrée,* » commente **Dre Bois**.

Pour plus d'information sur les diverses manières d'imposer de telles tarififications, basées sur des précédents tirés d'autres juridictions, voir « Tarification de la mise en marché, de la distribution et de la vente du tabac au Québec »^{vii} au http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/MEMO_13_03_25_Tarifification.pdf.

« *En tant que ministre des Finances, monsieur Leitão peut contribuer positivement à la santé de la population et au désengorgement du système de santé tout en améliorant les finances publiques. Chaque baisse de 1 % du taux de tabagisme se traduit par des économies annuelles et récurrentes de 41 millions \$ en soins de santé. Les investissements dans la lutte contre le tabac sont extrêmement rentables,* » conclut **Dre Bois**.

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

- ⁱ **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Scénarios de l'impact d'une hausse des taxes selon trois mesures d'élasticité », mars 2015. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/STAT_15_03_12_Scenarios_Elasticite_Quebec_ONT_10_OMS_CAN.pdf
- ⁱⁱ **Statistique Canada**, « Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2003-2013 ». Composante annuelle, [tableau 105-0501: Profil d'indicateurs de la santé, estimations annuelles, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires, et groupes de régions homologues](#). (Variable : fume actuellement, tous les jours ou à l'occasion.) http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/STAT_14_11_14_CANSIM_105_0501_Pourcentage_Qc_Intervalles.pdf
- ⁱⁱⁱ **Organisation mondiale de la Santé**, « WHO Technical Manual on Tobacco Tax Administration », 2010. http://www.who.int/tobacco/publications/tax_administration/en/
- ^{iv} **Convention-cadre de l'OMS sur la lutte antitabac**, « Guidelines for Implementation of Article 6 of the WHO FCTC », 2014. http://www.who.int/fctc/guidelines/adopted/Guidelines_article_6.pdf?ua=1
- ^v **Finances Québec**, « Budget 2014-2015 : Plan budgétaire », juin 2014, page A.48. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>
- ^{vi} **Ministre des Finances et de l'Économie du Québec**, cité dans « Québec fait la vie dur aux contrebandiers de produits du tabac », *La Relève*, 21 janvier 2014. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/ART_14_01_21_ACCES_Quebec_fait_la_vie_dure_aux_contrebandiers_LaReleve_PM13.jpg
- ^{vii} **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Tarification de la mise en marché, de la distribution et de la vente du tabac au Québec », mars 2013. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/MEMO_13_03_25_Tarification.pdf